

S.C.I – 2@.D.J

au capital de 1000€uros

- 27bis RUE PAUL BELLAMY 44000 NANTES

SIRET 828709212

L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 05/10/2023

S.C.I – 2@.D.J, au CAPITAL E : 1000€, ayant son siège social

au 27bis RUE PAUL BELLAMY 44000 NANTES, enregistrée au RCS
NANTES sous n°828709212

L'an deux mille VINGT TROIS le 5 OCTOBRE à 10 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur DJEMAOUNE Abdelha 50 parts

Monsieur DJEMAOUNE Amar 50 parts

Total des parts présentes ou présentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social de la société.

Monsieur DJEMAOUNE Amar , preside la séance en leur qualité de co- gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte de la résolution proposée

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion , et qu'ils ont eu la possibilité de poser , pendant ce même délai , toutes question au gérant , ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

AD

AD

- CESSIION DE PARTS SOCIALES à un tiers
- DEMISSION DE CO-GERANT, Monsieur DJEMAOUNE Abdelha

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

1ERE RESOLUTION

- L'assemblée générale décide d'accepter le transfert du siège social de la société du 27bis RUE PAUL BELLAMY 44000 NANTES au 6 rue de Cercay 91330 YERRES

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'accepter la cession de 50 parts sociales de Monsieur DJEMAOUNE Abdelha à La SASU DCS FRUITS, au 6 RUE DE CERCAY 91330 YERRES, représentée par Monsieur DJEMAOUNE Amar

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3EME RESOLUTION

Monsieur DJEMAOUNE Abdelha fait part de son désir de démissionner de ses fonctions de CO-gérant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant et les associés

 AD

